

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 7 décembre 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 1972**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 décembre 2022, en y retirant les points 20.056, 30.017, 40.002, 40.004, 40.006, 40.007, 40.008, 40.015 et 40.017, et en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

**CE22 1973**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 1974**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 1975**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 1976**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 1977**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par lequel l'organisme à but non lucratif Placement potentiel inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 304 560,68 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1229615005

---

**CE22 1978**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 579,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de la mise à niveau des équipements scénographiques du Théâtre Outremont, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CM21 1166), majorant ainsi le montant total du contrat de 505 796,87 \$ à 556 376,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229301002

---

**CE22 1979**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder à 2547-0956 Québec inc. (Detekta solutions), plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour un service d'entretien et de travaux sur demande des systèmes de détection des gaz dangereux pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19572;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
2547-0956 Québec inc. (Detekta solutions)	Lot 1	321 782,83 \$
2547-0956 Québec inc. (Detekta solutions)	Lot 2	208 474,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 53 025,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 32 178,28 \$ et lot 2 : 20 847,50 \$);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227157019

---

**CE22 1980**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder à Placement Potentiel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager des aires communes du Marché Bonsecours, pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 434 580,72 \$, exempt de taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19592;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 458,07 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227157020

---

**CE22 1981**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à GABRIEL MOTO B MONTRÉAL, S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition de 30 motocyclettes de police pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 702,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19591;

- 2- d'autoriser une dépense de 102 270,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227567004

---

## CE22 1982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025, pour les services requis pour le programme de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, ainsi que le programme de services de location d'équipement de plein air d'hiver, pour une somme maximale de 639 468,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver, à cette fin, un projet de convention de services entre la Ville et GUEPE établissant les termes et conditions du projet de convention de services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1229676001

---

## CE22 1983

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Protection incendie Viking inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour un service d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, boyaux d'incendie, éclairage d'urgence et signalisation d'issue pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19608;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Protection incendie Viking inc.	Lot 1	356 811,69 \$
Protection incendie Viking inc.	Lot 2	421 194,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 77 800,62 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 35 681,17 \$ et lot 2 : 42 119,45 \$);

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227157018

---

**CE22 1984**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour une période de 48 mois, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de toitures, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 232 266,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19500;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 839,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 48 mois, les contrats pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de toitures, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19500;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 2	956 580,62 \$
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 3	1 187 943,61 \$
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 4	1 453 664,60 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 539 728,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal-Nord ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1227157021

---

**CE22 1985**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée d'un an, du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 par laquelle G-TEK (8246408 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de machinerie, incluant l'opérateur pour des travaux d'hydro-excavation, pour une somme maximale de 144 868,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1765;

- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et G-TEK (8246408 Canada inc.) à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1220649007

---

#### **CE22 1986**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour des services de gestion animalière impliquant un chien à risque, potentiellement dangereux et interdit sur le territoire de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Proanima pour l'année 2022 (CM21 1381), majorant ainsi le montant total du contrat de 164 773,55 \$ à 179 773,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227515002

---

#### **CE22 1987**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Proanima un contrat de gré à gré pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, incluant une option de prolongation d'une année avec indexation, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 377 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 157 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227515001

---

**CE22 1988**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de gré à gré intervenue entre la Ville de Montréal et La Cité des Arts du Cirque afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal du contrat de 2 151 533,23 \$ à 2 711 013,25 \$, taxes incluses, conditionnellement à ce que la Cité des Arts du Cirque soit inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1229151006

---

**CE22 1989**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., fournisseur unique, pour les services de maintenance du système CIDI, d'une durée de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 103 760 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227482031

---

**CE22 1990**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 131 422,20 \$, taxes incluses;



2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229249003

---

#### **CE22 1991**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, USD Global inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, deux contrats pour l'entreposage des outils de collecte (bacs), pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 361 209,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19551;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 233,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 50 485,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de USD Global inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1229403002

---

#### **CE22 1992**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 035 420,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19530;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Aqua Data inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1224185001

---

**CE22 1993**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du logiciel Citrix, pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 330 033,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19570;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1225942004

---

**CE22 1994**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et les Amis du Jardin botanique de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 1 016 012,86 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1220348011

---

**CE22 1995**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 357 929,29 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1220348012

---

#### **CE22 1996**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 156 582,61 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1220348013

---

#### **CE22 1997**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 36 411,84 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1220348014

---

**CE22 1998**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier un contrat entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), pour la location d'un maximum de huit autobus pour assurer des déplacements opérationnels efficaces pour les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre de la COP15, pour la période du 28 novembre au 21 décembre 2022, pour une somme maximale de 136 670,68 \$, exempte de taxes;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 20 500,60 \$, exempte de taxes, à titre de budget de contingences.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1222610006

---

**CE22 1999**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection complète de l'aire des plongeurs du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 541 814,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402\_IM-PR-20-0009;
- 2- d'autoriser une dépense de 308 362,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 231 272,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1229798001

---

**CE22 2000**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement « Ponceaux, passerelles et éclairage - phase 2 - Grande passerelle » au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 798 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6736;

- 2- d'autoriser une dépense de 159 760 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 119 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 119 820 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Arcade;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229689001

---

#### **CE22 2001**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Eurovia Québec Construction inc., le contrat pour l'exécution de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un bâtiment d'accueil transitoire au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 707,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6754;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 741,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 370,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1227542001

---

#### **CE22 2002**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur de la rue de Rouen entre les rues Dézéry et De Chambly, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 113 959,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22011-182301-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 617 093,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1227482036

---

**CE22 2003**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur Lalande entre le boulevard Gouin et le parc des Anciens-Combattants, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 768 838,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22057-190159-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 176 883,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1227482043

---

**CE22 2004**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 048 250 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à CRT Construction inc. (CRT) (CG17 0153), portant la valeur globale du contrat à 79 165 231,43 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser l'entente de principe intervenue en capital, intérêts et frais mettant un terme définitif à tous différends pouvant découler du contrat de CRT;
- 3- d'approuver le document de transaction avec CRT;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable (DEP) à signer le document de transaction.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1225072003

---

**CE22 2005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (projet 18184), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 120 743,41 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1220025009

---

## **CE22 2006**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Sid Lee inc. pour les services professionnels d'accompagnement pour la création, la production, la réalisation et la promotion d'une série de six épisodes de balados sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 169 990,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19550;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1229333003

---

## **CE22 2007**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Groupe Intervia inc. pour le contrat de services professionnels en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais (CM18 1137), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 2 132 887,43 \$ à 2 347 578,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 407,45 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour le contrat accordé à Groupe Intervia inc. pour des services professionnels en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais (CM18 1137), représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations comptables inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1227231073

---

**CE22 2008**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19533;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - lot 1	393 214,50 \$
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - lot 2	349 524 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, par laquelle Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour une somme maximale de 401 952,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19533;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1228751001

---

**CE22 2009**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026;
- 2- d'autoriser la réception de la somme de 675 914 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1225978001

---



**CE22 2010**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans par laquelle Construction Morival Itée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail, de la machinerie et des matériaux en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de surface (permanent), pour une somme maximale de 1 396 216,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 477710;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 621,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Morival Itée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement du Sud-Ouest et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1227231075

---

**CE22 2011**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver deux projets d'entente d'entraide mutuelle entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal pour s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif afin de combattre les incendies et pour le prêt du service d'Équipes spécialisées de la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil, l'une pour une durée de trois mois, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022 et l'autre pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026;
- 2- d'autoriser un budget de dépenses additionnelles pour une somme de 467 100 \$, équivalent aux revenus additionnels stipulés aux ententes;
- 3- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1220741001

---

**CE22 2012**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'avenant modifiant l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et Ville de Mont-Royal (CM18 0646);

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 791,06 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires supplémentaires;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1229351003

---

### **CE22 2013**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention avec Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) pour une durée de 18 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce, à coût nul;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1229563008

---

### **CE22 2014**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de renoncer au droit de préemption à l'égard du lot 1 851 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la radiation de l'inscription des avis d'assujettissement au droit de préemption publiés le 14 septembre 2020 et le 31 octobre 2022 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 25 679 401 et 27 660 844.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9289-5929 Québec inc., à des fins de logement abordable, un terrain vacant ayant une superficie totale de 727,3 mètres carrés, situé au nord-ouest de l'intersection des rues Coursol et Canning, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 851 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 175 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser en 2023, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, d'un montant de 11 150 \$ afin de couvrir les frais de d'entretien en lien avec cette acquisition;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1224501008

---

**CE22 2015**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Fondation de l'Hôpital de LaSalle ses droits, titres et intérêts qu'elle possède dans un terrain ayant une superficie approximative de 121 438,44 pieds carrés (Immeuble 1), constitué d'une partie des lots 1 233 649 et 1 233 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de LaSalle, pour la somme de 2 778 511,43 \$, plus les taxes applicables et par laquelle la Fondation s'engage à céder à la Ville, sans contrepartie monétaire, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir, en sa qualité d'emphytéote, dans les lots 1 233 657, 1 233 667, 1 233 649 et 4 817 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1219245007

---

**CE22 2016**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable deux emplacements, soit :
  - pour un terme d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 10 032 pieds carrés et 119 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
  - pour deux termes de sept mois chacun, rétroactivement du 15 avril au 14 novembre, en 2022 et en 2023, un entrepôt situé au 1351, rue des Carrières, constitué du lot PC11027 / 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 350 pieds carrés, pour un loyer total de 250 096 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1220515005

---

**CE22 2017**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Les Œuvres de Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie de 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 416 919 \$, incluant les frais d'exploitation.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1225323006

---

**CE22 2018**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., à des fins commerciales, le local 264 d'une superficie d'environ 89 mètres carrés (959 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de trois ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, moyennant un loyer total de 143 489,30 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1226025014

---

**CE22 2019**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 671, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 3 816 pieds carrés (355 mètres carrés), à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1228682012

---

**CE22 2020**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la convention de cession partielle de la Ville de Montréal à Pomerleau inc. du contrat « Équipements des structures d'évacuation » conclu avec Groupe LAR inc. (appel d'offres public 20-18227) (CG20 0690) afin de permettre à Pomerleau inc. d'installer et mettre en service lesdits équipements, conformément aux termes et conditions de son contrat de travaux de modifications des structures d'évacuation hydrauliques du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (appel d'offres public DP21028-186359) (CG22 0194);
- 2- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de cession partielle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1227482037

---

**CE22 2021**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et S.A.T. Société des Arts Technologiques (CG21 0536) pour la réalisation du projet de mise à niveau de ses équipements, sans aucun changement au montant de contribution financière prévu, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1227408001

---

**CE22 2022**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder la reconnaissance aux 13 organismes suivants :
  - Club de tir à l'arc de Montréal
  - Le Club Gymnix inc.
  - Club de haute performance Montréal Olympique inc. (fusion avec le Club d'athlétisme Montréal-International)
  - Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)
  - Club de judo métropolitain inc.
  - Club de tennis de table Prestige de Montréal
  - Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.
  - Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.
  - Club de plongeur CAMO Montréal inc.
  - Le Club Montréal Synchro inc.
  - Sports Montréal inc.
  - Club 50 ans+ de Claude-Robillard
  - Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc.

- 2- d'accorder un soutien financier totalisant 648 461,16 \$, pour les années 2023 et 2024 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution totale 2023-2024</b>
1	Club de tir à l'arc de Montréal	64 592,16 \$
2	Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	64 490,40 \$
3	Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	36 361,10 \$
4	Club de judo métropolitain inc.	67 938,28 \$
5	Club de tennis de table Prestige de Montréal	84 326,82 \$
6	Le Club Montréal Synchro inc.	87 269,92 \$
7	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	119 716,40 \$
8	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	123 766,08 \$
	<b>Total</b>	<b>648 461,16 \$</b>

- 3- d'approuver les projets d'addendas 1 entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 394 317,96 \$, pour les années 2023 et 2024 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

<b>#</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution totale 2023-2024</b>
1	Le Club Gymnix inc.	194 329,96 \$
2	Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.	199 988,00 \$
	<b>Total</b>	<b>394 317,96 \$</b>

- 3- d'approuver les projets d'addendas 1 entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1191543004

## **CE22 2023**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2022, à Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI), pour la réalisation de son projet « Cohorte concertée » dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, afin de soutenir les migrants à statut précaire et sans statut d'immigration;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1227065004

---

#### **CE22 2024**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et La Cité des Arts du Cirque (CG19 0147) afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal de la contribution de 2 045 228 \$ à 2 577 149,50 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1229151007

---

#### **CE22 2025**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et Conseil du sport de l'île de Montréal (CG20 0311) pour soutenir le programme « Du sport en plus »;
- 2- d'approuver un soutien financier de 60 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1228475008

---

#### **CE22 2026**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à Nuit Blanche à Montréal inc. pour soutenir la 20<sup>e</sup> édition de la Nuit Blanche, en 2023;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1227317029

---

#### **CE22 2027**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'addenda n° 1 à la convention initiale de soutien financier intervenue entre l'Université de Montréal (et la Chaire UNESCO en paysage urbain) et la Ville de Montréal (CG21 0344), sans aucun changement au montant de contribution financière prévue afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1229500001

---

#### **CE22 2028**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un addenda pour chacune des conventions de contributions financières initiales 2021-2024 (CG21 0619) avec ART3 (addenda n° 2), Ateliers créatifs Montréal (addenda n° 1) et Coop MADAAM (addenda n° 1) et un addenda n° 1 à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1228383013

---



**CE22 2029**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, pour l'année 2022, pour la réalisation du projet « Jeux de la rue - hiver 2023 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ) - Édition 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1227570001

---

**CE22 2030**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 150 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour soutenir le Grand marché de Noël, du 19 novembre au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1229664002

---

**CE22 2031**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'urgence total de 88 000 \$ à Écoscéno, soit 25 000 \$ pour la mise à jour de son plan d'affaires pour la restructuration et la relance de son pôle d'activité de réemploi et 63 000 \$ pour une aide au loyer et maintenir les autres activités de l'organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1228021006

---

**CE22 2032**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel public à projets pour la vente de la propriété située au 1604-1606, avenue de l'Église et au 5505, rue Angers dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connue sous le nom de « Centre Saint-Paul », pour un prix de 1,00 \$, plus taxes, si applicables, et autres conditions.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1225015001

---

**CE22 2033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles quant à la permission d'utiliser le terrain constitué du lot 1 075 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 620,30 mètres carrés, à des fins de jardins collectifs pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1228042007

---

**CE22 2034**

Vu la résolution CA22 22 0350 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 novembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de mener un exercice visant à faire le bilan du PPU Griffintown, de renouveler la vision commune de développement entre la Ville et les citoyens, et d'identifier les moyens pour y parvenir dans une optique d'acceptabilité sociale.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1224334015

---

**CE22 2035**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la stratégie immobilière des bâtiments vacants et excédentaires développée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 2- d'autoriser le déploiement de cette stratégie.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1225015002

---

**CE22 2036**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1227581001

---

**CE22 2037**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la réalisation des travaux du projet « Ponceaux, passerelles et éclairage - Phase 2 - Grande passerelle » sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et que la dépense du contrat 22-6736 soit assumée à 4,9 % par l'arrondissement de LaSalle et à 95,1 % par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229689002

---

**CE22 2038**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du Chalet Jean-Paul II du parc Jarry, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),

Adopté à l'unanimité.

30.007 1227725001

---

**CE22 2039**

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE06 0744 adoptée au comité exécutif du 17 mai 2006 concernant la Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1224794003

---

**CE22 2040**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un virement budgétaire totalisant 1 000 000 \$ en provenance du budget du Service de la culture vers l'arrondissement de Ville-Marie, soit 500 000 \$ par année, pour les années 2022 et 2023;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet d'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1228781002

---

**CE22 2041**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles telles que décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 8 décembre 2022 au 17 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1227317031

---

**CE22 2042**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le renouvellement, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour une période de trois ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 120 \$;
- 2- de désigner le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3- d'autoriser le paiement du permis qui arrive à échéance le 20 décembre 2022 au ministre des Finances du Québec au montant de 120 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1227533001

---

**CE22 2043**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de Mme Anne-Marie Parent, à titre de membre au Comité Jacques-Viger, pour un second mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1227939002

---

**CE22 2044**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la réception d'un virement de 17,4 M\$ provenant de SSQ Assurance pour le surplus dégagé du contrat d'assurance collective dont 6,4 M\$ a été comptabilisé en 2021;
- 2- d'autoriser un revenu additionnel de 11 M\$ et une dépense additionnelle de 9,3 M\$;
- 3- d'autoriser un versement de 9,3 M\$ à Desjardins Assurances pour les assurances collectives afin de diminuer le déficit estimé au 31 décembre 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1228242003

---

**CE22 2045**

Vu la résolution CA22 22 0349 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 novembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement du Sud-Ouest d'un soutien financier de 236 900 \$ provenant du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse ».

Adopté à l'unanimité.

30.014 1226008007

---

**CE22 2046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2023 et du PDI 2023-2032 pour l'exercice financier 2023 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.015 1220310012

---

**CE22 2047**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2023 et du PDI 2023-2032 pour l'exercice financier 2023 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.016 1220310011

---

**CE22 2048**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021, de 150 000 \$ affecté au volet Projets / Programmes de mobilité et de 175 000 \$ affecté au volet Programme d'accélération de grands projets afin de financer la réalisation d'études, vers le budget 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), à la Division des grands projets de mobilité;
- 2- d'approuver une augmentation de 150 000 \$ des budgets de revenus et de dépenses 2022 du SUM provenant des surplus affectés 2021 (Volet Projet / Programmes de mobilité);
- 3- d'approuver une augmentation de 175 000 \$ des budgets de revenus et de dépenses 2022 du SUM provenant des surplus affectés 2021 (Volet Programme d'accélération de grands projets);
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1225166004

---

**CE22 2049**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser les règlements hors cour de trois dossiers en dommages, en encaissant la somme de 200 000 \$, puis en payant 175 000 \$ à Sovereign General Insurance Company et 15 000 \$ à GFL Environmental inc. et Services Matrec inc.;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Chantal Bruyère, de la Direction des affaires civiles, services juridiques, Division responsabilité, les chèques suivants :
  - 175 000 \$ à l'ordre de The Sovereign General Insurance Co;
  - 15 000 \$ à l'ordre de PFD Avocats en fidéicommiss.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1226413003

---

### **CE22 2050**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de remplacer le texte de la résolution CE22 1675 par le suivant :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour de l'action collective instituée par le Comité des citoyens inondés de Rosemont et Eugène Robitaille contre la Ville, au nom de membres propriétaires et occupants du quadrilatère De Bordeaux, 1<sup>ère</sup> avenue, Saint-Zotique et Bélanger, dans l'arrondissement Rosemont, pour les inondations résultant des pluies des 11, 26 juillet 2009 et 18 juillet, 21 août 2011 par la voie d'un recouvrement individuel;
- 2- bien qu'il ne soit pas possible de connaître précisément la somme nécessaire pour tous les recouvrements individuels, de réserver à cette fin la somme de 4 millions de dollars;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Paule Biron, cheffe de division, du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, les chèques de paiement résultant du règlement;
- 4- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer les documents de règlement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1226684015

---

### **CE22 2051**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le changement de catégorie d'actif et de compétence du lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin qu'il soit identifié comme étant une réserve foncière;
- 2- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1224435004

---



**CE22 2052**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la requalification du 4500, rue Hochelaga – Projet de règlement P-22-023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1221079010

---

**CE22 2053**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218155003

---

**CE22 2054**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1223277003

---

**CE22 2055**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1224815003

---

**CE22 2056**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissement des parcs locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1224815004

---

**CE22 2057**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1224815005

---

**CE22 2058**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1226006002

---

**CE22 2059**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG-14-029-4 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Adopté à l'unanimité.

40.013 1227154001

---

**CE22 2060**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG-14-029-5 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Adopté à l'unanimité.

40.014 1227154003

---

**CE22 2061**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « bibliothèque Éva-Circé-Côté » la bibliothèque Saint-Charles, située au 2333, rue Mullins et au 1050, rue d'Hibernia, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le nouveau nom prendra effet lors de l'ouverture de la bibliothèque réaménagée.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1224521004

---

**CE22 2062**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 22 1015 (PP-023), adoptée le 12 octobre 2022 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1228986007

---

**CE22 2063**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la construction du poste d'Anjou à 315 kV et d'une ligne de transport à 315 kV d'environ 11 km entre le poste du Bout-de-l'Île et la ligne d'alimentation du poste Bélanger, située près du boulevard Viau sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1228986008

---

**CE22 2064**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux conditions de travail des avocats non syndiqués de la Ville de Montréal, à compter du 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1229822001

---

**CE22 2065**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Dominic Garneau, à titre de directeur des ateliers mécaniques dans l'échelle salariale 2022 - FM10 (123 095 \$ - 153 874\$ - 184 652 \$) au Service du matériel roulant et des ateliers, à compter du 7 décembre 2022, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1227813003

---

**CE22 2066**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan de l'usage de l'eau potable 2021 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- 2- d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales (MAM);
- 3- d'assurer la mise en œuvre des actions à réaliser exigées par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227404001

---

---

**Levée de la séance à 11 h 53**

70.001

---

Les résolutions CE22 1972 à CE22 2066 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville